



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **296/2023/DAF**
Conseil d'Administration du 29 septembre 2023 :

Sujet :

TARIFS STAGES SUAPS 2023/2024

ACCES AUX STAGES & COURS				
Discipline	Formule	Lieu	Tarifs 23/24	
			Etudiant	Personnel et Auditeur libre
Plongée	Stage plongée 1 sur 2 jours	Banyuls	130,00 €	195,00 €
	Stage plongée 2 sur 5 jours	Bormes les Mimosas	330,00 €	495,00 €
	Cours à l'année (<i>convention</i>)	Limoges	40,00 €	60,00 €
Ski	Journée ski	Lioran / Mont Dore	30,00 €	45,00 €
Voile	Stage voile sur 5 jours	Bretagne	240,00 €	360,00 €
Trail Rando	Stage rando 1 sur 3 jours	Tarn	70,00 €	105,00 €
	Stage rando 2 sur 3 jours	Ariège	70,00 €	105,00 €

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 27
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 2

Fait à Limoges, le 29 septembre 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 02 octobre 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*